



Rendez-vous chez le notaire

Par **meynent**, le **10/07/2008** à **20:58**

Mon père souhaite que je l'accompagne chez le notaire pour ses papiers concernant sa succession. Est-ce possible que je l'accompagne, sachant qu'il veut m'avantager par rapport à mes deux frères !

Il a un peu de mal à s'expliquer oralement, il veut que je l'aide face au notaire.

Merci de votre réponse !

Par **Visiteur**, le **11/07/2008** à **00:33**

Bonsoir,

Un testament est établi par le notaire en présence de[s] 2 témoins ou d'un second notaire.[/s]

Il est préférable je pense qu'aucun héritier cité au testament n'y participe afin d'éviter une contestation de co-héritiers, qui pourraient vouloir tenter une action en nullité.

Bien cordialement